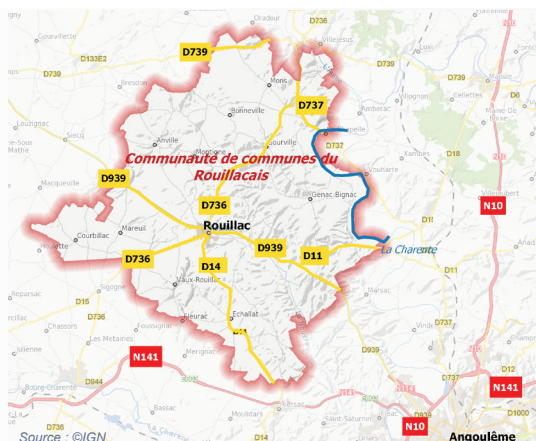


Analyses & Résultats

Juillet 2018 - numéro 56



Données territoriales - PLUi de la communauté de communes du Rouillacais

La communauté de communes du Rouillacais regroupe 17 communes et s'étend sur 29 000 hectares. Elle est située en Charente au nord-ouest d'Angoulême, au sein de l'aire d'Appellation d'Origine Protégée « Cognac ». L'agriculture constitue une activité majeure de ce territoire. En 2015, 347 exploitations ont déclaré près de 23 300 hectares, et de fait occupent plus de 80 % de l'espace.

La viticulture, essentiellement orientée vers la production d'eau-de-vie, et les grandes cultures, constituent les principales productions agricoles de cette communauté de communes.

Un paysage très agricole

Une agriculture omniprésente

L'aire du PLUi du Rouillacais s'étend sur près de 29 000 hectares. En 2015, l'agriculture y occupe plus de 80 % de l'espace et de ce fait, est omniprésente sur l'ensemble du territoire. Les espaces naturels et forestiers recouvrent 13 % de la surface et sont disséminés au sein des îlots de culture ou de vigne, plus particulièrement dans la moitié sud du territoire. Ces espaces se composent pour 70 % de forêts et pour 30 % de milieux « à végétation arbustive ou herbacées ».

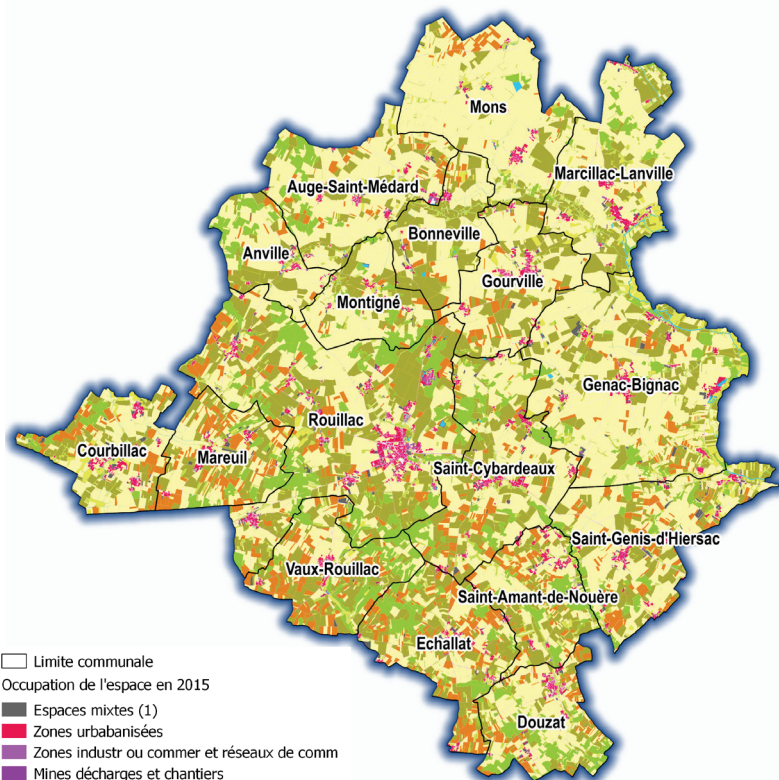
Les espaces artificialisés représentent globalement 5 % de la superficie du territoire. Ils se composent pour plus de moitié d'espaces urbanisés, pour 40 % de zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication, pour 6 % d'espaces verts artificialisés non agricoles et 5 % de ces espaces sont non bâtis et en attente de requalification.

Prédominance des cultures de plein champ

Les déclarations de surfaces à la PAC regroupent la majeure partie des terres agricoles de ce territoire et constituent la source de données la plus récente pour évaluer l'assolement. En 2016, 22 542 hectares de cultures ont été déclarés à la PAC ⁽¹⁾ et représentent 6 % des surfaces déclarées dans le département. Elles se répartissent pour près de 70 % en céréales, oléagineux ou protéagineux, 20 % en vigne, 5 % en prairies et fourrages, le reste étant des jachères ou des cultures diverses.

⁽¹⁾ Il s'agit des surfaces déclarées sur la commune de la parcelle.

L'agriculture structure le paysage



- Limite communale
- Occupation de l'espace en 2015
- Espaces mixtes (1)
- Zones urbanisées
- Zones industr ou comm et réseaux de comm
- Mines décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés non agricoles
- Espaces non bâtis en attente de requalification
- Terres agricoles mixtes
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Autre
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive
- Eaux continentales

Sources : ©IGN - BD TOPO® FORET, OSCOM 2015, ASP-RPG, DGFIP-MAJIC

(1) Parcelles d'occupation mixte selon MAJIC

69 % de la SAU en céréales, oléagineux et protéagineux

Avec 15 534 hectares, les céréales, oléagineux et protéagineux (COP) représentent 69 % des surfaces déclarées en 2016. Le blé et le tournesol sont les espèces les plus cultivées. Ils représentent respectivement 37 % et 21 % des surfaces en COP. Viennent ensuite l'orge (14 % des COP) et le maïs grain (13 %).

Le vignoble s'étend sur 4 520 hectares ⁽²⁾ et représente le cinquième de la SAU.

Par ailleurs, 1 116 hectares sont déclarés en prairies ou fourrages.

⁽²⁾ Surface déclarée à la PAC 2016, très voisine de celle donnée par le casier viticole informatisé en 2015 (4 210 hectares).

LÉGÈRE PROGRESSION DES SURFACES DÉCLARÉES À LA PAC

Bonne dynamique des espaces agricoles

Entre 2010 et 2016, la surface agricole utile (SAU) déclarée à la PAC enregistre une progression de 2 % (soit 500 hectares). Toutefois, il est possible que cette évolution ne traduise pas nécessairement une augmentation réelle de la sole cultivée au détriment d'autres usages (forêt par exemple). En effet, s'agissant de surfaces déclarées dans le cadre de l'obtention d'une aide, il est fort possible que des surfaces agricoles non déclarées le deviennent à la faveur de l'évolution de la réglementation. Cette évolution traduit tout de même une dynamique positive de l'activité agricole au niveau de l'occupation de l'espace ; d'autant qu'entre les recensements agricoles de 2000 et 2010, la SAU avait progressé de 2 % soit 426 hectares.

Progression des céréales et du vignoble

L'évolution des surfaces déclarées s'accompagne d'une modification de l'assolement du territoire. Les COP et la vigne enregistrent une progression alors que les surfaces en jachères régressent. De même, les prairies et fourrages, qui se sont maintenus jusqu'en 2015, enregistrent une forte diminution entre 2015 et 2016. Toutefois, cette dernière est à interpréter avec prudence en raison des risques d'un « effet déclaratif » évoqué précédemment mais aussi des faibles surfaces concernées (220 hectares).

UNE CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES NATURELS OU FORESTIERS (NAF) MODÉRÉE

137 hectares d'espaces NAF consommés entre 2006 et 2016

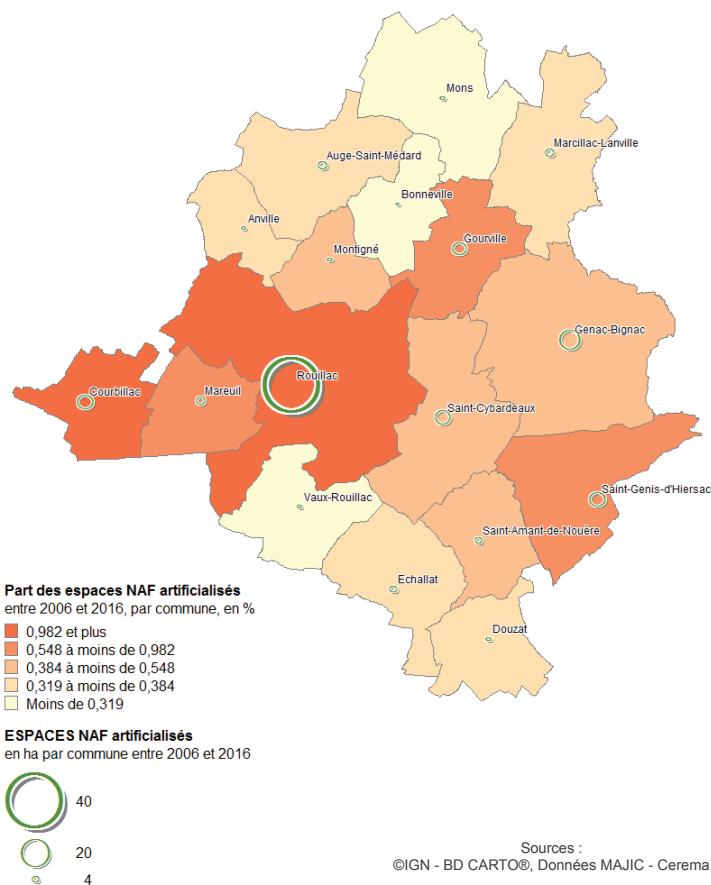
Entre 2006 et 2016, 137 hectares d'espaces Naturels Agricoles ou Forestiers (NAF) ont été artificialisés. Cela représente 4 % des surfaces d'espaces artificialisés au cours de cette période dans le département de Charente.

Plus de la moitié de ces espaces artificialisés se répartissent sur quatre communes : Rouillac (29 %), Genac-Bignac (10 %), Courbillac (8 %) et Saint-Genis-d'Hiersac (8 %).

Un phénomène légèrement moins marqué que dans le reste du département

Les 137 hectares d'espaces NAF artificialisés entre 2006 et 2016 représentent 0,51 % de la surface des espaces NAF répertoriés en 2006. Dans le reste du département, ce ratio est de 0,63 %. Il semblerait donc qu'au sein du périmètre du PLUi du Rouillacais, le phénomène d'artificialisation des sols soit légèrement moins marqué que dans le reste de la Charente.

Une consommation d'espaces agricoles naturels ou forestiers modérée



Prédominance du statut sociétaire et agrandissement de certaines exploitations

DEUX TIERS DES SURFACES DÉCLARÉES À LA PAC VALORISÉES PAR DES EXPLOITATIONS SOCIÉTAIRES

En 2015, 347 exploitations ont effectué une déclaration de surfaces à la PAC. Plus de la moitié d'entre elles ont le statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupent seulement le tiers de la surface déclarée. Les deux tiers des surfaces déclarées sont donc valorisées par des exploitations sous forme sociétaire.

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) constituent la forme sociétaire la plus usitée. Elles représentent 27 % des exploitations et regroupent 40 % de la surface déclarée. Viennent ensuite les sociétés civiles d'exploitations agricoles (SCEA) qui regroupent 9 % des structures et 12 % des surfaces déclarées ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Surfaces déclarées au siège d'exploitation.

Répartition de la SAU déclarée ⁽¹⁾ à la PAC en 2015 selon le statut juridique

Unité : effectif, hectare

Statut juridique	Effectif de déclarants	Sau déclarée
Exploitation individuelle	192	7 760
Exploitation agricole à responsabilité limitée	95	9 301
Société civile d'exploitation agricole	32	2 683
Groupement agricole d'exploitation en commun	12	2 093
Autre formes sociétaires ^(*)	16	1 453
Total ⁽¹⁾	347	23 291

^(*) inclut : SARL, SA, EURL

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2015

RECU DES EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES ET DES GAEC

La comparaison du statut juridique des exploitations ayant cessé leur activité entre 2008 et 2014 avec celui des nouveaux déclarants en 2015 montre un très net recul du statut d'exploitation individuelle. Ce dernier concerne près des trois quarts des exploitations ayant cessé leur activité, contre moins du tiers des nouveaux déclarants. Il en est de même pour le Gaec, très peu sollicité par les nouveaux déclarants. Le recul de ces statuts juridiques profite essentiellement aux SCEA qui enregistrent une très forte progression, mais aussi, pour une moindre part, à l'apparition de statuts sociétaires non sollicités en 2008 (société à responsabilité limitée, société anonyme...).

AGRANDISSEMENTS DE CERTAINES EXPLOITATIONS

Trois arrivants pour quatre partants

Entre 2008 et 2015, 102 exploitations ont cessé de déclarer et l'on enregistre 76 nouveaux déclarants, soit un taux de reprise (arrivants/partants) de 75 %. Conjointement, les 5 458 hectares « libérés » par les cessations de déclaration sont intégralement compensés par les nouvelles déclarations ⁽¹⁾ qui représentent 5 571 hectares.

⁽¹⁾ Y compris les changements de n° PACAGE faisant suite au changement de chef d'exploitation ou de statut d'exploitation.

Augmentation de la SAU moyenne déclarée

En 2008, 373 exploitations ⁽²⁾ déclaraient une SAU totale de 23 048 hectares à la PAC ⁽³⁾ soit en moyenne 62 hectares par exploitation. En 2015, nous retrouvons une SAU totale déclarée légèrement supérieure (23 290 hectares) avec 347 déclarants ⁽²⁾. La légère progression de SAU déclarée (1%) associée à la diminution du nombre de déclarants (-7 %) entraîne naturellement une augmentation moyenne de la surface déclarée de 5 hectares par exploitation. Toutefois, cette évolution n'est pas identique pour l'ensemble des exploitations.

⁽²⁾ Exploitations dont le siège est situé au sein du périmètre du PLUi et ayant déclaré plus de 0,1 hectare à la PAC.

⁽³⁾ SAU déclarée au siège d'exploitation.

Consolidation et/ou agrandissement de plus 40 % des exploitations

Parmi les 347 exploitations déclarant en 2015, 36 % ont conservé la même surface entre 2008 et 2015, 22 % l'ont diminuée de 16 hectares en moyenne et 20 % l'ont augmentée de 20 hectares.

Parallèlement, 76 exploitations (22 % des déclarants en 2015) sont des nouveaux déclarants et disposent en moyenne de 20 hectares de plus que celles qui ont cessé leur activité sur cette période.

UNE BONNE DYNAMIQUE DE REPRISE DES EXPLOITATIONS

En 2015, l'âge moyen des déclarants à la PAC est de 52 ans, comme dans le reste du département. Les éléments de comparaison des surfaces déclarées à la PAC en 2008 et en 2015 présentés précédemment montrent une bonne dynamique de reprise des terres. L'ensemble des terres libérées, soit par arrêt de

Répartition de la SAU des cessations de déclaration et des nouveaux déclarants selon le statut juridique

Unité : effectif, hectare

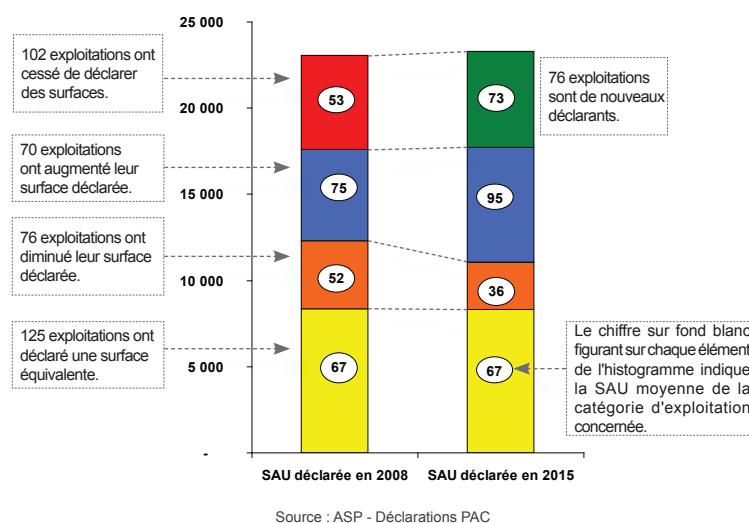
Statut juridique	Cessation de déclaration		Nouveaux déclarants	
	Effectif	SAU 2008	Effectif	SAU 2015
Exploitation individuelle	76	2 882	25	854
GAEC	7	966	s	s
EARL	18	1 540	22	2 004
Autres statuts sociétaires (y c. SCEA)	1	72	29	2 713

s : secret statistique en raison de l'effectif insuffisant des GAEC en 2015. Ces données ont été incluses dans les « Autres statuts sociétaires ».

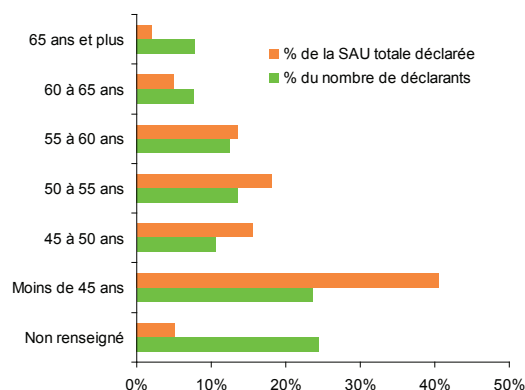
Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2015

Évolution de la SAU des exploitations entre 2008 et 2015 au regard des déclarations PAC

Entre 2008 et 2015 :



Répartition des exploitations et des surfaces déclarées selon l'âge du chef d'exploitation



Note de lecture : 25 % des déclarants à la PAC ont moins de 45 ans et ils regroupent 41 % de la SAU déclarée.

Source : ASP - Déclarations PAC

déclaration, soit par diminution de surfaces déclarées, ont été reprises par de nouveaux déclarants ou des exploitations en agrandissement.

Ceci semble confirmé par la répartition des surfaces déclarées en fonction de l'âge des chefs d'exploitation : 15 % des déclarants ont plus de 60 ans, mais ils regroupent seulement 1 700 hectares, soit 7 % de la surface totale déclarée. Plus de la moitié de ces exploitations ne dépassent pas 12 hectares de SAU.

Viticulture et cultures de plein champ, principales productions agricoles

Avec une Production Brute Standard (PBS) de 54,7 millions d'euros en 2010, les exploitations agricoles situées au sein du périmètre du PLUi du Rouillacais contribuent pour 8 % à la PBS départementale.

68 % DE LA PBS APPORTÉE PAR LA VITICULTURE

Plus des deux tiers de cette PBS sont apportés par les cultures permanentes et plus particulièrement la viticulture. Viennent ensuite les grandes cultures (cultures de plein champ) pour 24 %, l'élevage d'herbivores pour 4 %, l'élevage de granivores pour 2 % et l'horticulture 1 %.

Au niveau territorial, la PBS apportée par la production viticole se concentre plutôt au sud du territoire où elle devance nettement les grandes cultures. Au nord du territoire, la tendance s'inverse.

LES GRANDES EXPLOITATIONS ⁽¹⁾ RÉALISENT 88 % DE LA PBS

La moitié des exploitations sont des grandes exploitations ; elles contribuent pour près de 90 % à la PBS du territoire et valorisent près de 80 % de la SAU.

Viennent ensuite les exploitations moyennes qui valorisent 18 % de la SAU et contribuent pour 11 % à la SAU du territoire. Elles représentent 23 % des exploitations du territoire.

Grandes et moyennes exploitations étaient dirigées par des chefs âgés respectivement de 48 et 49 ans en 2010.

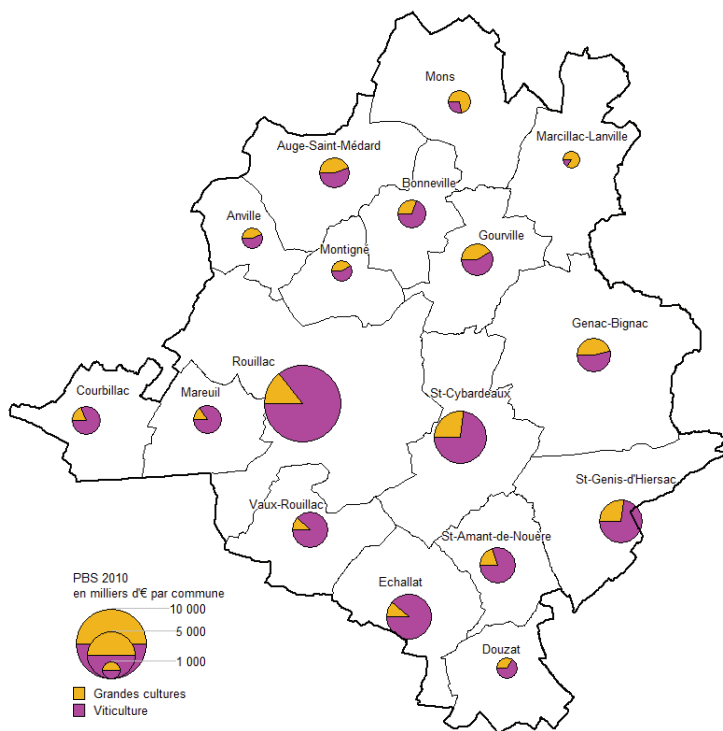
⁽¹⁾ Taille définie à partir de la PBS, cf. Méthodologie.

27 % DE PETITES EXPLOITATIONS

Enfin, 27 % sont des petites exploitations qui valorisent 4 % de la SAU du territoire et contribuent pour 1,4 % à la PBS totale. Elles étaient dirigées en 2010 par des chefs âgés de 57 ans en moyenne, nettement plus âgés que les autres.

On peut donc penser qu'une part importante de ces structures résulte de la simplification de l'appareil de production à l'approche de l'âge de la retraite du chef. En se séparant des ateliers de production les plus contraignants et en conservant quelques hectares de terre, ces agriculteurs peuvent continuer à exploiter dans la limite de la « parcelle de subsistance » autorisée lorsqu'ils bénéficient d'une pension de retraite agricole. Diverses motivations peuvent animer ces exploitants : conservation d'un patrimoine, passion pour le métier mais aussi complément de revenu en raison du niveau souvent bas des pensions de retraite. Le souhait de continuer à habiter dans l'ancien corps de ferme peut également s'ajouter aux motivations précédentes.

Prépondérance de la viticulture au sud du territoire (*)



^(*) Seules les PBS « Viticulture » et « Grandes cultures » ont été cartographiées car trop de données relatives à l'horticulture, l'élevage de ruminants et les élevages hors-sol étaient sous le couvert du secret statistique.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition de la PBS par production en 2010

Unités : effectif, millier d'euros, %

Productions	Effectif d'en-ayant	Montant	% dans le département
Grandes cultures	362	13 353	8
Horticulture	6	769	5
Cultures permanentes	273	37 284	11
Herbivores et fourrage	52	2 401	2
Porcins	6	685	3
Volailles	58	60	1
Lapines mères	22	117	5
Abeilles	7	24	2
Ensemble	393	54 691	8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (Otex) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation:

*Petites exploitations : PBS < 25 000 €, *Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €, *Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €.

Un vignoble destiné à la production d'eau-de-vie de Cognac

10 % DU VIGNOBLE DÉPARTEMENTAL

4 210 hectares de vignes

En 2015, selon le CVI (casier viticole informatisé), le vignoble situé au sein du périmètre du PLUi du Rouillacais s'étend sur 4 210 hectares et représente 10 % du vignoble du département de Charente. La vigne est présente sur l'ensemble du territoire, mais se concentre plus particulièrement dans les deux tiers sud du territoire (au sud d'une ligne Rouillac-Genac-Bignac).

Un vignoble en AOP Cognac

La quasi-totalité des vignes sont destinées à la production de vin destiné à la fabrication d'eau-de-vie. Ainsi, l'Ugni blanc constitue la quasi-totalité de l'encépagement.

98 % des parcelles peuvent prétendre à l'AOP Cognac et peuvent également bénéficier de la dénomination géographique complémentaire « Fins bois ». Le territoire regroupe ainsi 30 % de la superficie charentaise de la dénomination « Fins Bois ».

Des surfaces en progression

Entre 2000 et 2010, la superficie en vignoble du territoire a progressé de 672 hectares, soit près de 18 %. Cette tendance s'est nettement atténuée entre 2010 et 2015 où l'on enregistre une progression d'environ 80 hectares, soit moins de 2 %. A contrario, sur le reste du département, le vignoble a perdu 320 hectares entre 2010 et 2015, soit une régression de moins d'1 %.

UNE RÉCOLTE DESTINÉE À LA PRODUCTION D'EAU-DE-VIE

En 2014, la récolte totale s'élève à 462 069 hectolitres, soit 12 % de la récolte départementale. La quasi-totalité de cette dernière est vinifiée en chai particulier. Seulement 0,8 % des volumes récoltés ont été apportés en coopérative.

La quasi-totalité de la production est destinée à la production de vin destiné à la distillation en vue de la fabrication d'eau-de-vie AOP.

UNE ORIENTATION AGRICOLE MAJEURE

70 % des exploitations cultivent de la vigne

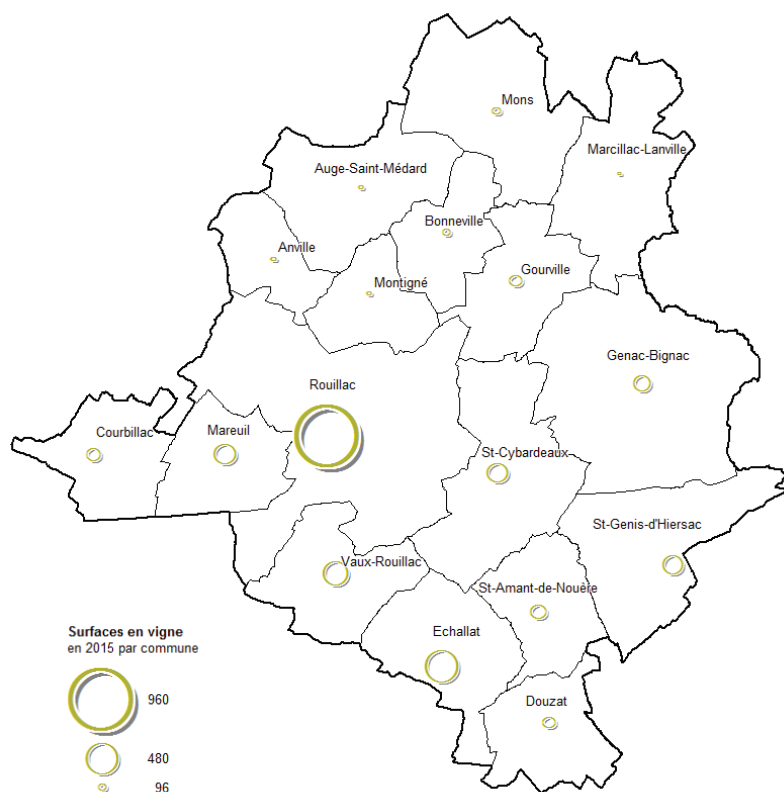
En 2010 (*), près de 70 % des exploitations recensées sur les communes appartenant au PLUi du Rouillacais cultivaient de la vigne. Le vignoble représentait 19 % de la SAU totale du territoire, contre 11% dans le reste du département.

En moyenne, les exploitations du PLUi du Rouillacais exploitaient 17 hectares de vigne contre 14 dans le reste du département. La vigne y occupait en moyenne près du quart de la SAU.

(*) Nous faisons ici référence au recensement 2010 car il n'existe pas de données exhaustives plus récentes relatives aux structures des exploitations agricoles.

Le vignoble plus présent au sud du territoire

Répartition du vignoble par commune en 2015



Sources : ©IGN - BD CARTO®, CVI 2015

Près de trois quarts d'exploitations spécialisées

72 % des exploitations cultivant de la vigne sont spécialisées en viticulture, car la vigne contribuait en 2010 à plus des deux tiers de la valeur de production (PBS) qu'elles réalisaient. Ces dernières regroupaient 85 % du vignoble du territoire.

Dans les autres cas, la vigne constitue le plus souvent un des ateliers de production d'exploitations de polyculture-élevage.

93 % du vignoble valorisé par des grandes exploitations

69 % des exploitations cultivant de la vigne sont des grandes exploitations (PBS > 100 000 €) et elles concentrent 93 % du vignoble. 21 % sont des moyennes exploitations et 10 % sont des petites exploitations. Ces dernières regroupent seulement 0,4 % du vignoble et sont dirigées par des chefs âgés de 60 ans, soit 10 ans de plus que ceux des moyennes et grandes.

Des grandes cultures omniprésentes

85 % DES SURFACES DÉCLARÉES À LA PAC SONT DES COP

15 000 hectares de COP déclarés à la PAC en 2016

En 2016, 85 % des agriculteurs déclarant à la PAC cultivent des céréales, oléagineux ou protéagineux (COP). Ainsi, la sole cultivée s'étend sur plus de 15 000 hectares, soit 68 % des surfaces déclarées. Ces cultures se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Prédominance des céréales

Blé et tournesol représentent près de 60 % de la sole cultivée. Viennent ensuite l'orge (14 % des surfaces cultivées), le maïs grain (13 %), le colza (7 %) et les pois protéagineux (5 %).

Ainsi, plus des deux tiers de ces cultures sont des céréales, 28 % des oléagineux et des protéagineux pour le reste.

ASSOCIATION FRÉQUENTE DES COP À LA VIGNE

63 % des exploitations cultivant des COP exploitent également un vignoble. Elles s'étendent en moyenne sur 60 hectares de SAU et regroupent les trois quarts de la sole cultivée en COP. Au sein de ces structures, la vigne occupe en moyenne 30 % de la SAU et les COP 70 %.

Les exploitations cultivant des COP mais pas de vigne sont moins étendues que les précédentes : elles disposent en moyenne d'une SAU de 25 hectares et la moitié d'entre elles ne dépassent pas 11 hectares.

UNE IMPLANTATION TRÈS LIMITÉE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2015, seulement quatre agriculteurs, soit 1 % des déclarants à la PAC, s'étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique. Ils regroupaient au total (y compris surfaces en conversion), 253 hectares respectant le cahier des charges « Agriculture biologique ».

Plus de 60 % de ces terres sont dédiées à la culture de céréales, oléagineux ou protéagineux, 32 % aux cultures fourragères et/ou aux prairies, et le reste à la viticulture ou à la culture de fruits.

255 HECTARES BÉNÉFICIENT DE MAEC EN 2015

En 2015, neuf exploitations se sont engagées au niveau de leur déclaration PAC dans des « Mesures Agro-Environnementales Climatiques » (MAEC) visant à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires^(*). Elles regroupent une surface totale de 255 hectares, soit 1 % de la surface totale déclarée sur le territoire.

Ces MAEC se déclinent en différentes mesures :

- des MAEC « système » : leur cahier des charges concerne la totalité de l'exploitation (trois exploitations) ;
- des MAEC répondant à des enjeux localisés souscrites sur les parcelles où sont localisés les enjeux (6 exploitations).

Depuis 2015, ces MAEC ont remplacé les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET).

^(*) Source DDT

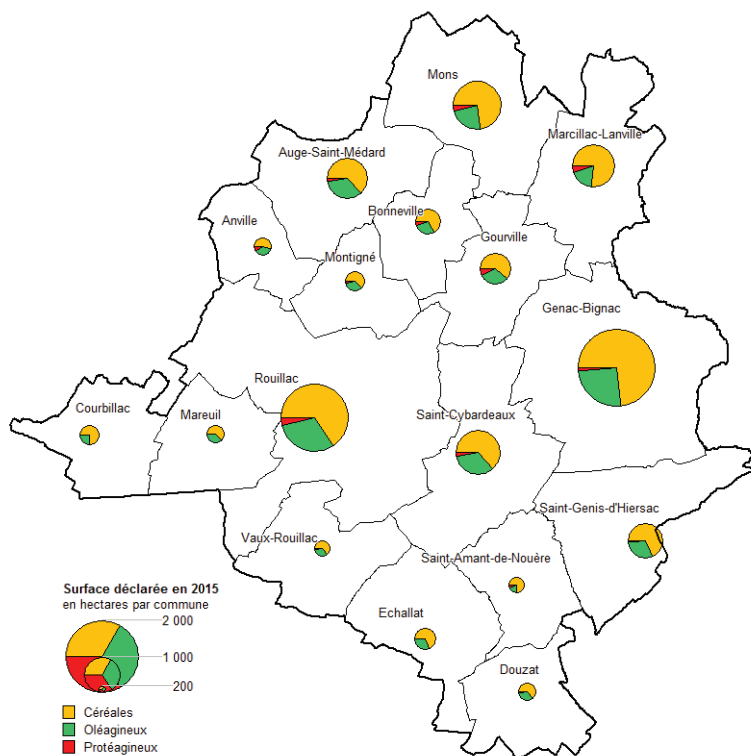
20 % des emplois du territoire relèvent de la branche agricole

UN EMPLOI SUR CINQ EST AGRICOLE

En 2014, 20 % des emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la forêt au sein du PLUi du Rouillacais, contre 6 % dans le reste du département. L'agriculture se positionne ainsi comme le troisième employeur du territoire derrière les administrations (30 % des emplois au lieu de travail) et le commerce (29 %).

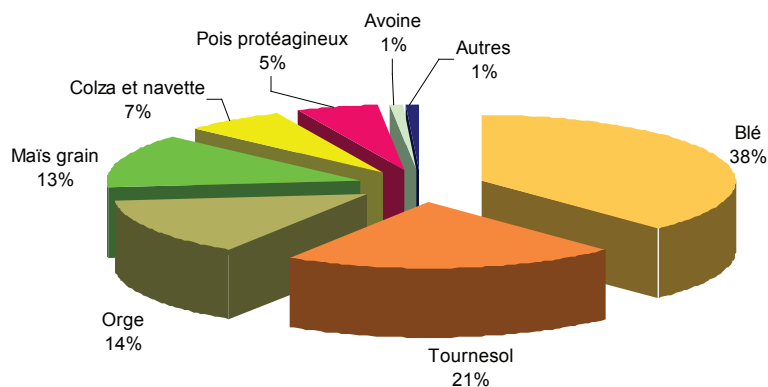
Toutefois, la situation diffère selon les communes. L'emploi agricole est prédominant dans les communes où l'emploi total au lieu de travail est plus faible, et à contrario, dans les communes où l'emploi total est beaucoup plus important, comme par exemple à Rouillac, l'emploi agricole y représente une moindre part.

Des grandes cultures présentes sur l'ensemble du territoire



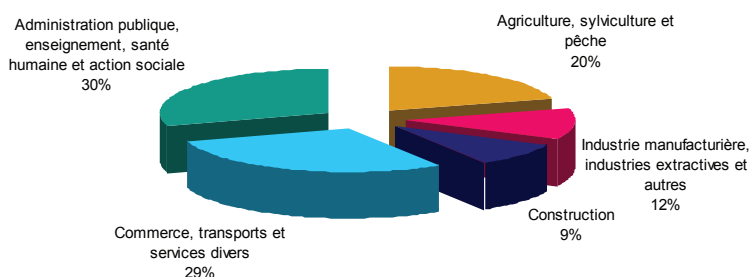
Sources : ©IGN - BD CARTO®, Déclarations PAC 2015

Un assolement relativement diversifié



Source : ASP - Déclarations PAC 2015

Répartition de l'emploi au sein du PLUi selon les secteurs économiques en 2014



Sources : INSEE - Recensement de la population 2014

LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EMPLOIE 165 ETP

En 2014, le secteur de l'agroalimentaire (*) compte six établissements au sein du périmètre du PLUi du Rouillacais et ces derniers ont employé l'équivalent de 165 personnes à temps plein (ETP) en 2014.

Plus de 90 % de cet emploi salarié se concentre à Rouillac, dans un des quatre établissements de la distillerie Martell and Co.

(*) Ce secteur d'activité regroupe les codes APE 1013B, 1071B, 1071C, 1071D.

UNE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE MAJORITAIREMENT FAMILIALE

1,52 UTA par exploitation

En 2010 ⁽¹⁾, le territoire regroupe 7 % de la main-d'œuvre agricole départementale. Ainsi, les 397 exploitations recensées occupent l'équivalent de 603 unités de travail agricole (UTA), soit en moyenne 1,52 UTA par exploitation, contre 1,41 dans le reste du département.

⁽¹⁾ Nous faisons référence au recensement agricole 2010 car c'est la source de données la plus détaillée disponible pour analyser la main-d'œuvre agricole.

71 % de la main-d'œuvre est familiale

71 % de cette main-d'œuvre est familiale : les chefs d'exploitation et leur(s) coexploitant(s) assurent 60 % du volume total de travail, les conjoints (non coexploitants) 8 %, et les autres actifs familiaux 4 %. Le reste du travail agricole est assuré par des intervenants « hors cadre familial » qui apportent donc 29 % du volume de travail.

Trois quarts des exploitations ont recours à de la main-d'œuvre « non familiale »

Ainsi, en 2010, la main-d'œuvre fournie par les actifs non familiaux représente 177 UTA : 63 % de ces UTA sont apportées par des salariés permanents, 31 % par des salariés temporaires ou saisonniers, 5 % par des salariés d'entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation, et 1 % par des salariés de coopératives d'utilisation du matériel agricole.

Plus des trois quarts des exploitations ont recours à de la main-d'œuvre « hors cadre familial », mais seulement 20 % d'entre elles emploient des salariés permanents. Les trois quarts de ces derniers travaillent à temps complet sur l'exploitation.

Les exploitations spécialisées en viticulture emploient près de 80 % des salariés permanents.

DIMINUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE FAMILIAL ENTRE 2000 ET 2010

Recul de la main-d'œuvre familiale

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 105 UTA, soit 15 % du volume de main-d'œuvre recensée en 2000, alors que dans le reste du département, la diminution est de 21 %. Cette baisse est également plus faible que celle du nombre d'exploitations sur le territoire (-21 %). Elle affecte essentiellement la main-d'œuvre familiale qui perd 30 % de ses UTA, alors que la main-d'œuvre « non familiale » progresse de 28 % sur la même période.

Régression de la participation des membres de la famille aux activités de l'exploitation

Concernant la main-d'œuvre familiale, la diminution des UTA liées au chefs d'exploitation est naturellement liée à celle des exploitations (-21 %) et celle des coexploitants est plus marquée (-26 %).

De surcroît, on constate une diminution conséquente de la participation des autres membres de la famille aux activités de l'exploitation : les UTA des conjoints non exploitants et des autres actifs familiaux régressent respectivement de 39 % et de 30 %. Cette évolution, associée au développement du statut sociétaire, traduit bien la transformation progressive du modèle d'exploitation familiale vers celui « d'entreprise agricole ».

Légère progression du salariat agricole

Face à la diminution de la main-d'œuvre familiale, le recours à la main-d'œuvre salariée progresse. Les UTA des salariés permanents et les UTA des salariés saisonniers gagnent respectivement 20 et 15 unités, soit une progression de 22 % et 38 %.

Recul de la main-d'œuvre familiale et progression du salariat entre 2000 et 2010

Unités : UTA, %		
	UTA en 2010	Évolution 2000/2010
UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant)	291	-21
UTA des coexploitants	64	-26
UTA des conjoints non coexploitants	49	-39
UTA des autres actifs familiaux	22	-30
UTA de la main-d'œuvre familiale	426	-25
UTA des salariés permanents (hors famille)	111	22
UTA des saisonniers et des occasionnels	55	38
UTA du personnel des ETA et CUMA	11	38
UTA des actifs non familiaux	177	28
UTA totales	603	-15

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication par intérim : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114